

Plan de dissertation

Par **Sparckman**, le **17/10/2020** à **00:50**

Bonjour à tous,

mon prof de td de droit constitution en L1 après le premier td nous a demandé de rédiger un plan détaillé de dissertation c'est-à-dire

I)

A) puis des tirets

avec nos idées sur en quoi la constitution est elle nécessaire mais je ne sais pas si ma problématique est bonne : en quoi le besoin d'avoir une constitution nous assure de sa fiabilité ?

et j'ai ce plan

I la constitution est une norme suprême (cf pyramide de kelsen)

A)une fonction utilitaire à la société

- définition matérielle

-définition formelle

-séparation des pouvoirs empêchant en partie les abus de pouvoirs

B) Les sources de la constitution

-l'exemple des sources qui est une norme fondant le système juridique

- pyramide de kelsen et le caractère de suprémacie de la constitution étant la première norme de la pyramide

II Une supériorité toute relative

A)Une révision de la constitution très facile

-Avant la ratification d'un traité on peut réviser la constitution donc la modifier (cf article 55 de la constitution et traité de Lisbonne comme exemple.

-1962 général de Gaulle révisé la constitution en la violant car il ne respecte pas le principe même de la révision qui incombe l'accord des 2 chambres qui était alors hostile à ce changement et par un référendum il réussit à la changer pour octroyer plus de pouvoirs à l'exécutif

B) Mais la constitution reste l'institution la plus haute et vu que les autres lui sont inférieurs nous avons besoin d'elle pour assurer le bon fonctionnement des autres en dessous

- contrôle de constitutionnalité avec un a priori et un a posteriori

- impossibilité d'un recours vis à vis de ces décisions qui peuvent influencer une loi et la modifier voire la stopper totalement malgré les efforts fournis par les parlementaires pour la faire passer.

Merci de votre aide et de votre temps

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/10/2020 à 07:39

Bonjour

Je vous donnerai simplement un conseil sur la forme.

Les titres ne doivent pas contenir de verbes conjugués.

Ainsi vous pouvez renommer votre I) simplement comme ceci : La constitution , une norme suprême

La formulation de votre II) A) est assez maladroitement mieux vaut écrire : La facilité de révision de la constitution.

L'occasion pour moi d'évoquer un peu le fond du devoir : Etes-vous bien certain qu'il soit aussi facile de réviser notre constitution ?

Enfin, le titre de votre II) B) est beaucoup trop long ! Et surtout il est hors-sujet par rapport à la thématique de votre II). J'ai bien peur que cela fasse répétition avec votre I).

Je laisse d'autres membres vous conseiller sur le fond du devoir

Par **Sparckman**, le 17/10/2020 à 12:57

bonjour,

merci de votre aide et je voulais savoir si la problématique était bonne ?

et je vais faire les corrections proposées merci

Par **Isidore Beutrelet**, le 17/10/2020 à 13:03

Il faudrait reformuler votre problématique car non seulement elle est mal formulé mais en plus je trouve qu'elle ne colle pas vraiment à votre plan.

Par **Sparckman**, le 17/10/2020 à 13:09

je pourrai dire quel est l'utilité d'une constitution ?

merci

Par **Isidore Beutrelet**, le 17/10/2020 à 14:15

C'est déjà mieux !

Mais dans ce cas il faut retravailler votre plan pour qu'il colle à la problématique

Par **Sparckman**, le 17/10/2020 à 14:38

j'ai pensé à ca sinon les limites d'une constitution la rend elle inutile ?

Par **Isidore Beutrelet**, le 17/10/2020 à 14:48

Je préfère la précédente ?

Par **Sparckman**, le 17/10/2020 à 15:00

ok merci

je vais finir ça pour me reposer

Par **Snowflake**, le 17/10/2020 à 17:46

Bonjour,

Je rejoins Isidore Beutrelet. Si vous avez à nouveau besoin d'aide, n'hésitez pas !

Par **Sparckman**, le 17/10/2020 à 21:16

alors mon plan vous semble convaincant et quel type de conclusion je pourrai mettre ?

dans le sens ou je repondrai que la constitution a une place indétrônable et qu'elle a une utilité nécessaire à la société mais que des limites l'encadre et la restreigne dans le fonctionnement de l'Etat.

merci

Par **Snowflake**, le 17/10/2020 à 21:32

Bonsoir,

Pour moi,votre plan est bien mais je ne suis pas spécialiste. D'autres sauront certainement vous donner de meilleurs conseils (je ne veux pas vous orienter sur d'éventuelles fausses pistes). En revanche, il ne faut jamais faire de conclusion en droit !!

Par **Sparckman**, le 17/10/2020 à 22:19

même dans une dissertation ? je suis perdu là

Par **Isidore Beautrelet**, le 18/10/2020 à 07:35

Bonjour

Et oui, en droit il n'y a que devant les magistrats que l'on fait des conclusions ?

Plus sérieusement, il n'y a en effet pas de conclusion pour la dissertation juridique. Votre devoir se termine avec votre II) B).